

Rouyn-Noranda, le 26 mars 2007

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction des titres miniers  
880, chemin Ste-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-08-01-80308-00  
200170424

**Objet : Exploitation d'une sablière**

31N06-001

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 8 mars 2007, reçue le 13 mars 2007 et complétée le 21 mars 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière totalisant une superficie de 149 180 m<sup>2</sup> dont 78 710m<sup>2</sup> à découvrir et à exploiter. Le taux d'extraction annuel sera de 15 000 m<sup>3</sup> par an. L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique et sera réalisée selon une épaisseur maximale de 11 m et moyenne de 8 m.

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or, canton de Sureau.  
Coordonnées U.T.M., Nad 83 :

342 253 m Est / 5 256 524 m Nord  
342 353 m Est / 5 256 715 m Nord  
342 720 m Est / 5 257 009 m Nord  
342 948 m Est / 5 256 969 m Nord  
342 366 m Est / 5 256 411 m Nord

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80308-00  
200170424

Le 26 mars 2007

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière au site 31N/06-001, accompagné d'une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 mars 2007 et signée par André Ouellet, ing., 8 pages et annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Édith van de Walle  
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

ÉW/vdg/dd

2007 03 26

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

31N/06-001